



**CONSEIL GÉNÉRAL
DE
BURSINEL**

PROCÈS-VERBAL

de la

séance ordinaire du jeudi 17 juin 2021

Président : M. André Paratte (remplaçant de M. Yan Muller)

Municipalité : M. Pierre Burnier (syndic), M. Eric George, M. Régis Widmer, M. Laurent Crampon,
Mme Nathalie Philipona

Ouverture : 19h04

Appel : 53 membres présents (49 membres + 4 assermentés)

Le quorum est atteint : 73%

Ordre du Jour :

1. Appel – Adoption du P.V. de la dernière séance
 2. Assermentations
 3. Comptes communaux 2020
 4. Propositions individuelles et divers
-

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance, salue l'assemblée et lui demande l'autorisation de fonctionner comme Président en remplacement de M. Yan Muller, absent.

Après cet aval, le Président salue la municipalité et annonce aux membres du Conseil la démission de M. Jean-Jacques Philipona depuis le 9 mars 2021 avec effet immédiat.

Il n'y a pas de représentant de la presse présent dans la salle.

1. Le procès-verbal du 2 décembre 2020 est accepté à l'unanimité.

2. Assermentations

Sont assermentés Mme Esther Paratte, Mme Sylvia Corpataux, Mme Sylvie Clément et Mme Ilinka Gaspoz.

Le Président, M. André Paratte, donne lecture du serment aux intéressées qui promettent fidélité à la Constitution.

Le règlement du Conseil Général leur a déjà été distribué lors de l'installation des nouvelles autorités en mars dernier.

3. Comptes communaux 2020

M. Burnier, syndic, présente le préavis No 1 sur les comptes communaux 2020.

Le bilan est positif et il en demande l'acceptation à l'assemblée.

Le Président donne ensuite la parole au rapporteur de la commission de gestion, M. Roland Widmer.

M. Roland Widmer, fait la lecture de son rapport qui conclut par l'acceptation du préavis en question.

M. Le Président remercie la commission de gestion pour son travail et ouvre la discussion.

M. Bruce Littman félicite la municipalité pour la bonne gestion des comptes communaux, il rappelle que nous n'avons pas subi de hausse des impôts et espère que l'avenir amènera d'autres affaires immobilières à la commune.

Mme Marie-Lise Larpin prend la parole et demande si la commune a aidé le bar à café la Du-sinel pendant la période Covid.

M. Burnier répond par l'affirmative et répond que son loyer a été supprimé en accord avec la commune de Dully.

Le Président clôt la discussion et passe au vote .

L'approbation des comptes communaux 2020 est soumise au vote de l'assemblée du Conseil et ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

4. Propositions individuelles et divers

M. Le Président donne la parole à M. Régis Widmer, municipal.

M. Régis Widmer souhaite nous parler du CIDB (*Centre intercommunal de Dully-Bursinel*).

Nous parlons donc du bâtiment qui abritait le bar à café et l'épicerie la Du-sinel.

Cet établissement est financé à 50-50% par les communes de Dully et Bursinel.

La commune était sur un projet non-satisfaisant depuis deux ans.

L'idée est de maintenir un lieu dit social pour l'avenir.

A l'heure actuelle, il faut réagencer le rez-de-chaussée et refaire le toit du bâtiment.

La commune doit donc recommencer avec un nouveau projet concernant le CIDB. Des décisions seront à prendre à la rentrée et le Conseil en sera informé à sa prochaine assemblée.

M. Régis Widmer enchaîne avec la résidence Cosandai. Les travaux sont terminés depuis le début de l'année 2021 et les appartements ont vite été loués (mars 2021), sauf un (dossier en cours de validation).

La municipalité est heureuse de l'achèvement de ce projet et du suivi de la construction et de son financement.

Mme Monika Berney demande à la municipalité si elle a prévu de rouvrir un guichet postal sur Bursinel.

M. Régis Widmer lui répond que l'agence postale de la commune dépend de Gland qui a beaucoup d'autres agences. L'agence de Dully-Bursinel était de loin celle qui générait le moins d'activités et disposait de locaux peu adaptés.

La municipalité a choisi à l'heure actuelle l'option de la poste à domicile pour sa population. Il faut certes s'inscrire en ligne mais celle-ci offre tous les services postaux.

M. Régis Widmer précise néanmoins que la commune a un délai de 2 ans pour se rétracter et rouvrir un guichet postal. La porte reste donc ouverte à un réaménagement postal sur la Commune.

Mme Marie-Lise Larpin soulève le fait que la présence d'une épicerie sur la commune était bien pratique, surtout pour les aînés. Elle demande à la municipalité de maintenir une telle offre, ainsi qu'un guichet postal pour l'avenir, comme sur les villages avoisinants.

Mme Deborah Parker demande pourquoi l'auberge communale qui nous appartient n'est pas un lieu de partage, un centre d'intérêt pour le village comme l'était la Du-sinel juste pour boire un café, malgré le fait que ce soit un restaurant de standing.

Certains membres de l'assemblée et le Président répondent que malgré les idées reçues l'auberge est ouverte juste pour boire un café.

M. Le Président demande s'il y a d'autres interventions parmi les conseillers.

Mme Katerina Libanska Wehrle prend la parole au nom de Mme Magalie Lekeu, membre du Conseil, mais absente ; Mme Lekeu travaille à l'Etat de Vaud dans le département de biodiversité et paysage et, le 30 mai 2021, elle a adressé une lettre à la municipalité au sujet de la nouvelle plantation de lauriers-cerises du domaine de l'Oujonnet au bord de la route suisse. Ces plantes font partie de la liste noire des plantes exotiques envahissantes.

Elle demande si ce courrier a bien été transmis au propriétaire et si la commune a une réponse à lui donner. Elle demande aussi si la commune était d'accord avec cette plantation et si elle pourrait intégrer dans son règlement, pour l'avenir, l'interdiction de telle plantation sauvage et envahissante.

M. Pierre Burnier, syndic, répond que le courrier en question a bien été analysé par la commune et remis au propriétaire de cette plantation. Néanmoins il s'agit d'une plantation sur une parcelle privée et que donc son propriétaire en fait ce que bon lui semble. Concernant les subventions étatiques sur terrain agricole, c'est du ressort du propriétaire de la parcelle et non de la commune. Il rappelle que ces plantes sont fortement déconseillées à la plantation mais qu'il n'a pas la possibilité de les interdire. Libre au propriétaire de faire ce qu'il veut de sa parcelle mais il en subira les conséquences. Il devra donc cueillir les cerises avant que les oiseaux ne s'en chargent (informations reçues par le canton).

Mme Libanska se permet d'ajouter, pour ceux que ça intéresse, que pour limiter la propagation des lauriers-cerises, on devrait mettre la coupe des fruits dans une compostière professionnelle pour qu'ils soient brûlés et qu'ils perdent ainsi leur capacité à se reproduire.

M. Pierre Burnier poursuit en se réjouissant de voir l'église pleine. Il s'improviserait presque pasteur pour l'occasion ;-) avec un auditoire aussi réceptif.
Il informe les conseillers que l'église accueillera un concert le 4 juillet 2021 (violon, alto et piano) à 17h. Il encourage tous les conseillers à venir y assister et recommande vivement ce concert.

Mme Marit Tinguely remercie la municipalité pour le nouveau terrain de tennis.

M. Patrick Ruffieux demande à la municipalité s'il y a du nouveau sur l'étude du passage sous voies avec les CFF, si le projet a évolué depuis la dernière séance.

M. Eric George, municipal, répond que c'est toujours en discussion et rappelle que ce sont les CFF qui décident quand le dossier sera complet. Le Conseil sera informé dans un deuxième temps pour une demande de crédit.

Mme Monika Berney questionne la municipalité sur le problème de la gestion des poubelles au chemin des Tattes car celles-ci débordent de leur container.

M. Régis Widmer lui répond qu'il n'y a pas de solution pour cette demande comme il n'y a que des parcelles privées et du terrain agricole au chemin des Tattes. Il rappelle que les propriétaires concernés ont déjà reçu des lettres de la commune à ce sujet et qu'aucun arrangement entre propriétaires n'a été trouvé. La commune n'a donc pas de solution aujourd'hui pour modifier le quartier.

M. Burnier rappelle qu'on ne peut pas bloquer des constructions sur parcelle privée parce qu'il n'y a pas de container pour les poubelles.

Néanmoins M. Régis Widmer accepte d'installer un container plus grand pour réceptionner toutes les poubelles du quartier des Tattes.

M. Juerg Schaub enchaîne sur les propos de Mme Berney et cite : « Gouverner, c'est prévoir ». Il insiste sur le fait que la municipalité doit trouver une solution aux poubelles errantes au soleil sur le chemin des Tattes.

M. Pierre Burnier en prend bonne note et réaffirme que la municipalité va ré-évaluer la taille du container mis à disposition ou mettre un container supplémentaire.

Mme Nicole Mühlestein appuie la demande de M. Patrick Ruffieux et insiste sur le fait qu'il faut réaménager le passage sous voies CFF. Ce passage est difficile pour les gens qui ont des poussettes et des vélos.

M. André Paratte, Président du Conseil, demande si d'autres personnes souhaitent intervenir. Comme ce n'est pas le cas, il adresse quelques mots au nom du Conseil à M. Pierre Burnier, notre syndic, qui prend sa retraite.

M. André Paratte remercie M. Pierre Burnier de son engagement sans faille auprès de la commune durant les 22 dernières années, il le félicite pour son sens exigeant et équilibré des intérêts de la population et salue son implication et son dévouement pour le développement de Bursinel.

Il lui souhaite le meilleur, ainsi qu'à son épouse Catherine, qui a fait preuve de beaucoup de solidarité tout au long de ses années et que le Conseil remercie également.

M. André Paratte passe ensuite la parole à M. Régis Widmer qui s'exprime au nom de la municipalité.

M. Régis Widmer félicite M. Pierre Burnier pour son magnifique parcours auprès de la commune et passe en revue plusieurs aspects professionnels et nombreuses anecdotes sur plus de deux décennies. Il rappelle toutes les réalisations que M. Pierre Burnier a apportées à la

commune et les belles fêtes qu'il a instaurées pour ses habitants. Il mentionne également les nombreuses personnes avec qui il a travaillé en étroite collaboration.

Il le remercie pour tout le travail accompli pendant près d'un quart de siècle.

Il remercie également Mme Catherine Burnier pour son implication dans la commune.

Il distribue quelques cadeaux à M. Pierre Burnier et une lettre pour l'occasion.

M. Pierre Burnier, syndic sortant, remercie tout le monde pour leurs attentions, le soutien et belles paroles. Il souhaite bonne chance et tout le meilleur à la nouvelle municipalité.

M. Laurent Crampon, municipal et prochain syndic, prend la parole et poursuit avec un discours de remerciement à l'attention de M. Pierre Burnier.

Il souligne la passation d'un héritage communal sain et la transmission d'une équipe compétente au service de Bursinel.

Il se réjouit de son prochain mandat et de sa collaboration avec ses collègues avec comme mot d'ordre « le service à la population ».

Il énumère le nom des responsables des divers dicastères sous la nouvelle législature qui débutera au 1^{er} juillet 2021 :

- M. Régis Widmer : les bâtiments communaux, de la police des constructions, la gérance et les loisirs (fêtes)
- M. Eric George : les routes, la voirie, l'épuration, Sidere, Apec, forêts et fontaines
- Mme Nathalie Philipona : les aînés, l'église, le cimetière, la déchetterie, les transports et les transports scolaires
- Mme Eva Schultz : l'ORPC, la région de Nyon, la police, le social, les dons et les RH
- M. Laurent Crampon : les finances, l'administration générale et ENJEU

Les visions du futur seront développées lors du prochain Conseil.

M. Laurent Crampon remercie M. André Paratte, Président, pour sa disponibilité et ses compétences et M. Yan Muller pour son engagement au sein du Conseil ces 5 dernières années.

Le Président lève la séance à 20h08.

M. André Paratte
Président



Mme Julie Gaillard
Secrétaire

